



TRANQUILLITÉ PUBLIQUE, CITOYENNETÉ ET DEVOIR DE MÉMOIRE

“Préservons la tranquillité de notre commune”

La tranquillité publique, qu'est-ce que c'est ?

La tranquillité publique désigne l'état de calme et de sécurité dans les espaces publics d'une commune. Elle inclut la prévention des nuisances, des troubles à l'ordre public et de la délinquance, afin que les habitants puissent vivre sereinement dans leur environnement. Cela concerne aussi bien les comportements individuels que les risques collectifs. L'État est responsable de la sécurité du territoire, c'est une mission régalienne. **Cependant, la tranquillité publique est une responsabilité du maire.**

La liste Brissac Loire Aubance, la force de 10 villages, menée par Mathieu ROUSSEL, ne souhaite pas faire l'impasse sur cette responsabilité. Nous souhaitons préserver la tranquillité et le vivre-ensemble, si chers à notre territoire. Nous avons fait le choix d'aborder ce thème et de l'intégrer à notre projet. Notre engagement est de ne pas rester passifs, et d'œuvrer avec et pour les habitants.

Constat

D'une manière générale, Brissac Loire Aubance est une commune relativement préservée par la délinquance. Le sentiment d'insécurité des habitants est faible, et cela est confirmé par les statistiques, bien en deçà des moyennes nationales. Néanmoins ce constat est nuancé par une augmentation et une diversification des faits de délinquance qui impactent notre commune. Nous devons réfléchir, ensemble, afin de répondre aux enjeux actuels et anticiper ceux de demain.

**Nous devons réfléchir, ensemble,
afin de répondre aux enjeux actuels et anticiper ceux de demain.**

AXE 1

PRÉVENTION ET SENSIBILISATION

Se mettre en conformité

Les communes de plus de 10 000 habitants doivent être pourvues d'un **Conseil Local de Sécurité et de Prévention de la Délinquance (CLSPD)**. Ce conseil, présidé par le maire, regroupe des élus et divers représentants :



Ce conseil va dans un premier temps piloter un Diagnostic Local de Sécurité (DLS), qui va dresser un bilan et analyser la situation locale. De ce diagnostic découleront des actions prioritaires à mettre en place.



**LA FORCE
DE 10 VILLAGES**
BRISSAC LOIRE AUBANCE

Proposer des campagnes de prévention

Nous souhaitons, par plusieurs biais, proposer aux habitants des informations ou des ateliers participatifs, afin de les sensibiliser à certains risques.

Voici quelques exemples de thèmes que nous souhaiterions proposer :

- La lutte contre les violences intrafamiliales.
- La prévention des cambriolages, à destination des particuliers et des entreprises.
- La sensibilisation aux arnaques, de plus en plus élaborées.
- La lutte contre les atteintes à l'environnement, en collaboration avec les services compétents.
- La prévention routière, à destination de plusieurs publics.
- La sensibilisation aux usages de produits dangereux ou illicites.

Sécuriser certains aménagements routiers

Plusieurs aménagements routiers font l'objet de remontées de la part des habitants au sujet de leur dangerosité. Les « points dangereux » seront répertoriés, puis, pour chaque cas, des solutions seront envisagées avec les habitants. Concernant les axes qui ne sont pas du ressort communal, nous utiliserons les moyens à notre disposition afin d'influer au maximum sur les décisions communautaires et départementales, y compris pour revoir les pratiques de fauchages au printemps, qui rendent dangereuses certains carrefours par le manque de visibilité.

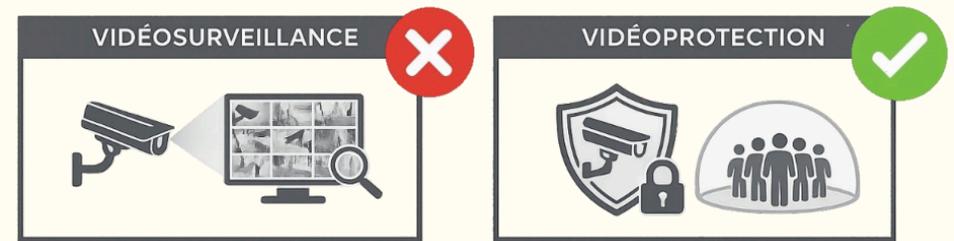
AXE 2 PROTECTION ET VIGILANCE

Une Police Municipale encore plus proche des habitants

Les Policiers Municipaux de Brissac Loire Aubance font d'ores et déjà un travail formidable sur le territoire de la commune. Néanmoins, leurs missions souffrent parfois d'un manque de visibilité ou de compréhension de la part de certains habitants. Nous voulons soutenir leurs actions, renforcer certaines d'entre elles et consolider le lien avec les habitants.

Engager une réflexion concrète à propos de la vidéoprotection : Protéger n'est pas surveiller

Beaucoup de communes sont aujourd'hui dotées de vidéoprotection, avec des résultats probants sur la délinquance (cambriolages, délits de fuite, vandalisme...). Une discussion publique sur ce sujet est importante, afin d'expliquer aux habitants les projets, les lieux d'implantation (entrées de bourg et points névralgiques), les cadres légaux de ce dispositif et son impact budgétaire.



Différente d'une vidéosurveillance, la vidéoprotection entre dans un cadre légal bien précis et strict en matière de protection des libertés. Le déploiement d'une vidéoprotection implique trois objectifs :

Garantir les libertés individuelles
Respect d'un cadre légal strict

Dissuader
Réduire le nombre de faits

Élucider les infractions
Cambriolage, délit de fuite, vandalisme

Une consultation sûreté (gratuite) sera commandée auprès des services compétents. Des préconisations seront établies, puis chiffrées via un appel d'offres. Une fois en possession de toutes les informations, la pertinence de l'installation d'une vidéoprotection à Brissac Loire Aubance sera étudiée, avec la participation des habitants.



Revoir l'éclairage public

Lors de nos échanges, beaucoup ont exprimé leur mécontentement concernant l'éclairage public de la commune.

Une réflexion collective sera engagée, afin de trouver des compromis entre sécurité, économie d'énergie et impact de la pollution lumineuse.

Parmi les pistes envisagées: revoir certains équipements jugés insuffisants, adapter les horaires de l'éclairage en fonction du secteur, du jour de la semaine et des activités habituelles ou ponctuelles.

Un exemple concret : maintenir l'éclairage un peu plus tard à les sorties des salles de sport à l'issue des activités.

AXE 3 CITOYENNETÉ ET DEVOIR DE MÉMOIRE

Créer la participation citoyenne

Ce dispositif est un protocole conclu entre la Préfecture, la Mairie et les forces de l'ordre locales. Le but est de favoriser le rapprochement entre les différents acteurs de la sécurité, la collectivité et les habitants en les impliquant, sur la base du volontariat, à la prévention de la délinquance. Un bilan est réalisé chaque année, et la commune bénéficie d'une signalétique spécifique, afin de rendre ce dispositif visible et dissuasif.

Soutenir les victimes, en lien avec l'action sociale

Quand une victime d'infraction pénale est identifiée, nous aurons à cœur de nous assurer qu'elle soit en parfaite connaissance des dispositifs qui existent pour lui venir en aide. L'idée n'est pas de se substituer aux administrations ou associations compétentes, mais de faire le lien entre elles.

Amorcer la création d'une Réserve Territoriale Citoyenne

C'est un dispositif créé en 2024 par l'État. Il permet à des habitants volontaires de s'engager ponctuellement au service de leur commune. Les missions, non rémunérées et encadrées par la collectivité, visent à apporter un soutien ponctuel (événements, solidarité, prévention, environnement, crises...).

La Réserve Territoriale Citoyenne renforce le lien entre les citoyens et la Mairie, sans remplacer les agents municipaux. L'engagement est souple et volontaire, formalisé par une charte ou un règlement local.

Entretenir le devoir de mémoire

Afin de renforcer l'identité culturelle commune, nous devons conserver, valoriser et transmettre la mémoire collective et veiller au respect du devoir de mémoire.

Nous souhaitons pour cela proposer des initiatives :

- Valoriser le patrimoine commun de notre commune et de nos villages.
- S'intéresser à l'histoire, aux liens et à l'évolution des villages, par exemple en rédigeant une petite histoire de chacun d'entre eux.
- Favoriser les rencontres intergénérationnelles autour de ce thème.
- Lancer des chantiers participatifs.
- Et bien sûr, honorer les victimes, transmettre le souvenir et perpétuer les cérémonies de commémorations officielles.

